LA NOTIFICATION A L'AGENCE BIO

➢ Qu'est-ce que la notification ?

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La notification est **une obligation juridique**. Tous les **producteurs,** mais également les **opérateurs transformateurs, distributeurs, importateurs ou exportateurs** de produits biologiques doivent notifier leur activité auprès de l'Agence Bio. Cette notification doit se faire **tous les ans, avant le 15 mai**.

➢ A quoi sert la notification ?

Outre l'obligation réglementaire, la notification permet :

- Le **référencement** officiel en tant qu'opérateur bio,
- **L'attribution des aides à la conversion,** pour les producteurs engagés en MAE-CAB,
- **L'obtention de données statistiques,** grâce à la partie facultative de la notification permettant la réalisation d'un observatoire annuel de la production bio française,
- **La mise en ligne gratuitement des opérateurs de l'AB sur l'annuaire professionnel** de l'Agence Bio à l'adresse http://annuaire.agence.bio.org

➢ Comment se notifier ?

La notification se fait tous les ans au moyen d'un formulaire à renvoyer à l'Agence Bio **avant le 15 mai**.

La 1ère année

Les organismes certificateurs indiquent aux nouveaux certifiés les démarches à suivre et les mettent en lien avec l'Agence Bio pour qu'ils se notifient. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez vous procurer un formulaire de notification auprès de **l'Agence Bio** ou du **BIOCIVAM 11.**

Ce formulaire est également téléchargeable en ligne et imprimable directement sur le site www.agencebio.org (Rubrique **bio mode d'emploi / se notifier en agriculture biologique**).

Vous pouvez également vous notifier en ligne en accédant au site http://notification.agencebio.org.

Les années suivantes

Les opérateurs reçoivent un rappel courant avril par courrier et par mail. Ce rappel est accompagné de leurs identifiant et mot de passe personnels (si ils ont fait le souhait de se notifier en ligne) ou d'un formulaire de notification papier (si ils ont fait le souhait de se notifier par courrier).

Dans tous les cas, dès validation de la notification par l'Agence Bio, il est possible d'imprimer une attestation de notification directement sur l'annuaire professionnel des opérateurs en agriculture biologique (http://annuaire.agencebio.org).

Coordonnées de l'Agence Bio

6 Rue Lavoisier - 93 100 Montreuil Sous Bois – contact@agencebio.org
Service des notifications : Tél. 01 48 70 48 42 – notifications@agencebio.org